

BULLETIN D'INSCRIPTION

FEEBAT RENOPERF : Remplacement des menuiseries extérieures avec QCM RGE

Objectifs :

- Comprendre les transferts thermiques du bâtiment.
- Identifier les matériaux d'isolation et types de menuiseries.
- Maîtriser les modes de mise en œuvre et les solutions adaptées au bâti ancien.
- Prévenir les pathologies et respecter les exigences réglementaires.
- Assurer la qualité de pose, le contrôle et la réception des travaux.
- Conseiller le client (choix techniques, aides financières, TVA).

PROGRAMME

- Principes et technologies des parois vitrées, fermetures et protections solaires.
- Pathologies et écarts : identification et prévention.
- Conception et mise en œuvre performante (interfaces, ordonnancement, conformité).
- Vérification et réception des travaux, recommandations d'usage.
- Conseil client et financement : argumentation, aides financières, fiscalité.

Prérequis: Venir avec son ordinateur portable
QCM de 30 questions (24/30 minimum pour attestation de réussite)

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Tarifs : 285 € net - Chèque à établir à l'ordre d'AFOLOR ou par virement bancaire (RIB sur demande)
Durée : 1 jour (8 heures)

DATES DE FORMATION

Formation d'1 jour **dans les locaux de la CAPEB & CNATP de l'Aube :**

☐ 24 juin 2026

📍 **CAPEB & CNATP de l'Aube – 14 rue Amédée Bollée, 10600 BARBEREY ST SULPICE**

🕒 **De 8h30 à 17h00**

ENTREPRISE

Raison sociale :

Forme sociétaire : ☐ Entreprise individuelle ☐ SA ☐ SARL Autre :

Adresse :

CP : Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Email :

Code NAF : SIRET :

Activité principale : Nombre de salariés :

PARTICIPANTS

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : ☐ Gérant non-salarié ☐ Salarié
Mail du stagiaire : ☐ Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
☐ Président ☐ Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : ☐ Gérant non-salarié ☐ Salarié
Mail du stagiaire : ☐ Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
☐ Président ☐ Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : ☐ Gérant non-salarié ☐ Salarié
Mail du stagiaire : ☐ Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
☐ Président ☐ Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : ☐ Gérant non-salarié ☐ Salarié
Mail du stagiaire : ☐ Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
☐ Président ☐ Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : ☐ Gérant non-salarié ☐ Salarié
Mail du stagiaire : ☐ Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
☐ Président ☐ Conjoint collaborateur

Bulletin d'inscription à retourner par mail :

Tél : 03 25 76 27 80 | Mail : formation@capeb10.fr

Rapprochez-vous de la CAPEB pour la prise en charge de la formation.

CONDITIONS, COÛTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné. À réception du bulletin d'inscription, l'organisme de formation adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme pédagogique du stage. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'organisme de formation de la convention bilatérale de formation complétée et signée.

2 - Coûts

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

3 - Annulation du stage

La CAPEB & CNATP de l'Aube se réserve la possibilité en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 2 jours avant la date prévue de déroulement de ladite prestation. La CAPEB

& CNATP de l'Aube en informe l'entreprise. Aucune indemnité ne sera versée à l'entreprise à raison d'une annulation.

4 - Annulation du stagiaire

En cas d'annulation de l'entreprise ou du participant à moins de 48 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, l'organisme de formation facturera le coût des sommes qu'il aura réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.6354-1 du Code du Travail, sauf cas de force majeure avec justificatif (maladie, accident de trajet). Cette indemnité n'est pas imputable sur l'obligation pour les entreprises de participer au financement de la formation professionnelle prévue par l'article L.6331-1 du Code du travail. Elle ne peut donc faire l'objet d'aucune prise en charge financière par les organismes paritaires collecteurs agréés ou fonds d'assurance formation.

5 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la

formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Nancy sera compétent.

6 - RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en application dans l'Union Européenne le 25 mai 2018. Ce règlement vise à protéger vos données personnelles. Ainsi, nous sollicitons votre accord pour continuer à vous adresser notre catalogue. Si vous souhaitez continuer de le recevoir, ne changez rien. Dans le cas contraire, vous pouvez vous désinscrire en nous adressant un mail à l'adresse suivante : communication@capeb10.fr. Nous vous rappelons que vous avez un droit d'accès, de modification ou de suppression de vos données. Sans nouvelles de votre part, nous conserverons votre contact dans notre base de données.

ENTREPRISE (à compléter par le chef d'entreprise)

Objectifs attendus—Quelles sont vos attentes et vos besoins par rapport à cette formation ?

Commentaires :

PARTICIPANT (à compléter si le participant n'est pas le chef d'entreprise)

Objectifs attendus—Quelles sont vos attentes et vos besoins par rapport à cette formation ?

Commentaires :

À : le :

Cachet de l'entreprise et signature de son
représentant légal ou mandataire

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le préciser afin de vous accueillir dans les meilleures conditions :

.....

.....